

COMMUNE DE GEISPITZEN
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de GEISPITZEN
SÉANCE DU MARDI 30 JUILLET 2024
Sous la présidence de Monsieur Christian BAUMLIN, Maire

Le Maire, Christian BAUMLIN, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : BAUMLIN Christian, BRAND Sabrina, DUBOIS Vincent, EHRET Philippe, ENGGASSER Hervé, SCHERRER Eliane, SCHNEIDER Hervé, SCHNEIDER Patrice, UNTZ Marguerite

Absents non excusés : néant

Absents excusés : ISSNER Marc, LITZLER Sébastien

Absents ayant donné procuration : ISSNER Marc, LITZLER Sébastien

Secrétaire administrative : DÜHMIG Aurélie

Ordre du jour

1. Adoption d'une décision budgétaire modificative – DM n°1 virement de crédit au 45811
2. Communications, informations

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Hervé ENGGASSER, conseiller municipal, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Point 1 Adoption d'une décision budgétaire modificative – DM n°1 virement de crédit au 45811

Monsieur le Maire expose :

1. La commune réalise des travaux de sécurisation de la voirie sur la RD 19bis I et RD 19bis II, une partie de ces travaux est prise en charge par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) ; la commune avance le paiement des travaux et la CEA rembourse par la suite la commune, il s'agit donc d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.
2. Au niveau budgétaire, cette co-maîtrise d'ouvrage doit être identifiée avec l'article "45811 – Dépenses à subdiviser par mandat" sur lesquelles les dépenses pour le compte de la CEA doivent être imputées.
3. Cet article n'ayant pas été inscrit lors du vote du BP 2024, il convient de le rajouter par l'intermédiaire d'un virement de crédit de l'article "2151 – Réseaux de voirie" à l'article 45811 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- INSCRIT à l'article 45811 le montant de 500 000,00 € pour les dépenses avancées par la commune pour le compte de la CEA durant les travaux de sécurisation ;
- DECIDE la modification budgétaire suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
2151 (21) : Réseaux de voirie	- 500 000,00 €		
45811 (45) : Dépenses à subdiviser par mandat	+ 500 000,00 €		
Total dépenses	0,00 €	Total recettes	

Point 2 Communications, informations

a) Organisation de la journée citoyenne 2024

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue le lundi 29 juillet 2024 pour l'organisation de la journée citoyenne. Les différentes missions ont pu être listées.

b) Limitation à 30 km/h dans le village

Monsieur le Maire informe que l'arrêté permanent limitant la circulation à 30 km/h sur toute la commune de Geispitzen sera en vigueur à la fin des travaux de sécurisation de la voirie. L'installation de la signalisation se fera prochainement.

c) Prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 02 septembre 2024.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,
Christian BAUMLIN



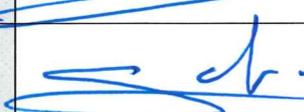
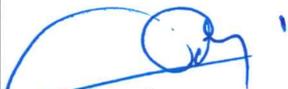
Le secrétaire de séance,
Hervé ENGGASSER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé ENGGASSER.

**Liste de présence du conseil municipal de
GEISPITZEN de la séance du mardi 30 juillet 2024**

Ordre du jour

1. Adoption d'une décision budgétaire modificative – DM n°1 virement de crédit au 45811
2. Communications, informations

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
BAUMLIN Christian	Maire		
SCHNEIDER Patrice	1 ^{er} adjoint		Procuration ISSNER Marc
DUBOIS Vincent	2 ^{ème} adjoint		
EHRET Philippe	3 ^{ème} adjoint		
LITZLER Sébastien	Conseiller municipal	Procuration donnée à ENGGASSER Hervé	
UNTZ Marguerite	Conseiller municipal		
BRAND Sabrina	Conseiller municipal		
ENGGASSER Hervé	Conseiller municipal		Procuration LITZLER Sébastien
SCHERRER Eliane	Conseiller municipal		
SCHNEIDER Hervé	Conseiller municipal		
ISSNER Marc	Conseiller municipal	Procuration donnée à SCHNEIDER Patrice	